



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 6 DU 29 JUIN 2010

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Délégation de signature à Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2010

Article 1^{er} - L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2010 portant délégation de signature à Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord, est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Salvador PÉREZ, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Marc CHAPPUIS, sous-préfet, directeur de cabinet ou, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Messieurs Yves DE ROQUEFEUIL et Marc CHAPPUIS, par Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE. »

Le reste de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2010 est inchangé.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Délégation de signature à Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2010

Article 1^{er} - L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2010 portant délégation de signature à Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Marc CHAPPUIS, sous-préfet, directeur de cabinet, ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE. »

Le reste de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2010 est inchangé.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Délégation de signature à Madame Anne LAUNAY-BOULANGUE,
chef de bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée
à la direction des relations avec les collectivités territoriales**

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2010

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Anne LAUNAY-BOULANGUE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée à la direction des relations avec les collectivités territoriales à la préfecture du Nord, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondances courantes.

Sont exclus de cette délégation, le courrier ministériel, les correspondances destinées aux élus et aux chefs de service ainsi que celles comportant décisions et instructions générales.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne LAUNAY-BOULANGUE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Madame Sophie SHIMIZU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LAUNAY-BOULANGUE et de Madame Sophie SHIMIZU, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par Monsieur Jean-Louis PIGEAU, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, ou par Madame Charlotte HAREMZA-SARRAZIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, affectés à la direction des relations avec les collectivités territoriales.

Article 4 - L'arrêté préfectoral en date du 24 février 2010 portant délégation de signature à Madame Anne LAUNAY-BOULANGUE, chef de bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée à la direction des relations avec les collectivités territoriales est abrogé.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Délégation de signature à Madame Nadège DESMET
chef de bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière
à la direction des relations avec les collectivités territoriales**

Par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2010

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Nadège DESMET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la direction des relations avec les collectivités territoriales à la préfecture du Nord, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondances courantes.

Sont exclus de cette délégation, le courrier ministériel, les correspondances destinées aux élus et aux chefs de service ainsi que celles comportant décisions et instructions générales.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadège DESMET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Hakim BOURABAA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de bureau.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Nadège DESMET et de Monsieur Hakim BOURABAA, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par Monsieur Fernand VERHILLE, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer affecté à la direction des relations avec les collectivités territoriales.

Article 4 - L'arrêté préfectoral en date du 24 février 2010 portant délégation de signature à Madame Nadège DESMET, Chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la direction des relations avec les collectivités territoriales est abrogé.

Article 5 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Délégation de signature à Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord	1
Délégation de signature à Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord	1
Délégation de signature à Madame Anne LAUNAY-BOULANGUE, chef du bureau des structures territoriales, des affaires scolaires et de la coopération décentralisée à la direction des relations avec les collectivités territoriales	1
Délégation de signature à Madame Nadège DESMET, chef du bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière à la direction des relations avec les collectivités territoriales.....	1

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord